



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

L'Agence de l'innovation pour les transports lance ses premiers appels à projets



© Mikko Lemola



Document réservé à l'usage exclusif de l'abonné AF005648
M Service documentation - DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Créée en avril 2021, l'Agence de l'innovation pour les transports (AIT) a lancé le 30 août ses trois premiers appels à projets. L'un est dédié aux « transports durables ». Il est destiné aux projets qui portent aussi bien sur la mobilité des personnes que la logistique et le transport de marchandises. Tous les systèmes de modes de transport terrestre et aérien sont considérés. Les projets attendus sont ceux au stade de prototype et qui pourraient s'engager sur la voie d'un passage à l'échelle nécessitant l'appui des équipes

du ministère de la Transition écologique. « *Jusqu'à dix projets seront sélectionnés* », a précisé le ministère. Ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé visant à accélérer leur déploiement. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2021.

Les deux autres appels à projets sont intitulés « Communautés de données » et « Intrapreneuriat ». L'appel « Communautés de données » a pour vocation de regrouper les entités offeuses de données et les apporteurs de solutions au sein de l'écosystème des mobilités. Jusqu'à cinq projets de communautés de données seront sélectionnés. L'appel « Intrapreneuriat » doit également aider les agents publics à mener à bien leurs projets innovants pour améliorer le service public dans le secteur des transports. « *Jusqu'à cinq places sont offertes* », indique le ministère. Ces deux appels se clôtureront aussi le 15 octobre.

Ces solutions innovantes contribueront « *à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'État en matière de transports durables, résilients, de qualité et accessibles, (facilitation de l'intermodalité, augmentation du taux de remplissage moyen des véhicules, décarbonation du parc de véhicules et de l'énergie utilisée, digitalisation des services et des infrastructures, nouvelles solutions de mobilités pour les territoires, ...)* », a souligné le ministère.

Article publié le 31 août 2021



Rachida Boughriet , journaliste
Rédactrice spécialisée

Vidéo sur le même thème



[Transport : "La loi mobilités facilitera le développement du véhicule électrique" L'Etat français vise un million de véhicules électriques en 2022 contre 200.000 aujourd'hui. Différentes mesures doivent être prises pour convaincre les conducteurs français. Détails avec Joseph Beretta, président de l'Avere. - 03/05/2019](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2021 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).